

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 19 (1957)
Heft: 6

Rubrik: Menus propos

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Menus propos

Le mois d'avril et les premiers jours du mois de mai ont réduit à néant les espoirs que nous avait permis le mois de mars. Les revendications justifiées des paysans en vue d'un revenu équitable ont malheureusement subi le même sort. Une fois de plus, le Conseil fédéral a prêté une oreille complaisante à ceux qui frappent fortement du poing sur la table. L'ironie du destin — ou plutôt l'habituel manque de coordination existant entre les différents départements et divisions de l'administration fédérale — a voulu que l'on annonce la présentation d'un message du Conseil fédéral aux Chambres quelques jours à peine après la décision négative concernant le prix du lait, message prévoyant une augmentation de 50% des jetons de présence et des indemnités pour déplacements des parlementaires ou des membres des commissions. Ces deux décisions fondamentalement opposées, presque simultanées, montrent combien l'administration fédérale est devenue aujourd'hui arrogante et sûre d'elle-même. Il va de soi que ce cadeau accordé à MM. les parlementaires ne doit servir qu'à leur faire avaler plus facilement la pilule, autrement dit à accepter les futures revendications de salaire du personnel fédéral. Il sera intéressant d'observer le comportement des divers membres du Conseil national. Combien d'entre eux suivront l'exemple de ce modeste secrétaire communal de X., qui déclina une augmentation de salaire votée par les autorités communales en déclarant que son revenu était suffisant ? D'autre part, l'alléchante augmentation des jetons de présence et des indemnités pour déplacements aura vraisemblablement pour effet de faire entrer la «commissionnite» — maladie dont souffre depuis longtemps notre parlement — dans une phase aiguë.... Bientôt MM. les conseillers d'Etat, directeurs ou secrétaires d'associations, de coopératives et de syndicats qui auront été délégués à Berne seront devenus pour ainsi invisibles aux lieux où ils occupent un emploi permanent à appointements fixes. Iront-ils alors jusqu'à renoncer à ces appointements ?? Les fonctionnaires fédéraux assistant aux séances des commissions en tant que rapporteurs, techniciens ou rédacteurs de procès-verbaux se trouvent également bien de cette augmentation de 50%. Pour eux, la «commissionnite» ne représente évidemment pas de phénomène pathologique, mais au contraire un moyen approprié d'étendre les tentacules de l'appareil administratif et d'accroître les possibilités de parvenir à une classe de traitement supérieure. La «commissionnite» offre en outre l'avantage de dégager le Conseil fédéral, les parlementaires ainsi que les fonctionnaires de toute responsabilité en leur permettant de se cacher sous le voile de l'anonymat. Cela n'empêche naturellement pas ces messieurs d'écartier ce voile pour prononcer de sentencieuses paroles sur les responsabilités qu'ils portent, etc.... toutes les fois qu'il s'agit d'un réajustement de leur traitement ! N'existe-t-il pas un moyen pour remédier à cet état de choses, me direz-vous ? C'est bien sûr qu'il en existe un : le bulletin de vote !!

Uli, du bas du Bözberg.